



Juin 2025

2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA CHARTE DU LICENCIÉ



Juin 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2026-2027

1. Généralités

Le Montfort Sport Basket (MSB), association loi 1901 affiliée à la FFBB, applique le présent règlement à tous ses membres ainsi qu'aux représentants légaux des licenciés mineurs. Définissant les droits et devoirs de chacun, il a pour vocation d'organiser la vie du club et d'assurer à tous les licenciés une pratique du basket dans les meilleures conditions.

L'adhésion au club engage chaque licencié à respecter ce règlement et à participer activement à la vie associative.

Les objectifs du MSB sont les suivants :

- Former l'ensemble des adhérents aux règles du basket-ball.
- Développer les compétences individuelles et collectives afin de permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir.
- Développer l'esprit d'équipe.

2. Adhésion

Toute personne demandant son adhésion au MSB devra :

- Satisfaire à la visite médicale (si nécessaire).
- S'acquitter de sa cotisation. Aucun dépôt de licence ne sera effectué sans règlement intégral. Le paiement peut être effectué en trois versements sur trois mois.
- Rendre un dossier complet avant le 30 septembre 2026, faute de quoi l'accès au terrain sera interdit.
- Accepter sans réserve le présent règlement.

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cas de démission ou d'exclusion. Les non-licenciés ne peuvent participer ni aux entraînements ni aux compétitions, sauf journées portes ouvertes ou essais de début/fin de saison.

3. Installations, matériels et équipements

Les entraînements et rencontres à domicile se déroulent au gymnase de Montfort-le-Gesnois. Chacun doit respecter le règlement municipal de la salle.

Les chaussures doivent être propres et réservées à la pratique en salle.

Les vestiaires et abords doivent être laissés propres après chaque utilisation.

Une tenue de sport est obligatoire. Pour les matchs, une tenue (maillot et short) est fournie par le club.

Le lavage des équipements (maillots, chasubles) est assuré à tour de rôle. Il est interdit de conserver personnellement la tenue après un match, sauf dérogation.

4. Entraînements et rencontres

Les entraîneurs, nommés par la présidente, sont seules habilités à définir les tactiques et options de jeu.

Ils veillent au comportement des joueurs pendant les entraînements, rencontres et déplacements.

Les joueurs doivent faire preuve d'assiduité et prévenir en cas d'absence. Toute absence non justifiée peut entraîner une non-convocation au match suivant.

La prise en charge des licenciés commence à l'arrivée de l'entraîneur et se termine à la fin de la séance ou du match. La ponctualité est obligatoire. Une fois l'entraînement commencé, aucun joueur ne sera accepté sans accord de l'entraîneur.

Cas particulier des mineurs

Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'au gymnase et s'assurer de la présence de l'entraîneur. Ils récupèrent leur enfant dans le gymnase à la fin de la séance.

Le port de bijoux est strictement interdit. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets de valeur.

5. Déplacements

Les déplacements ne sont pas assurés par le club. Les entraîneurs « jeunes conducteurs » ne peuvent transporter les enfants.

Les parents s'engagent à organiser les transports de manière équitable. En cas d'absence de moyens de transport, le déplacement sera annulé.

Les frais engagés dans le cadre du bénévolat peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt. Le club fournira les justificatifs sur demande.

Les conducteurs sont responsables des enfants transportés et doivent être assurés, respecter le code de la route et les règles de sécurité.

6. Discipline

Chaque licencié doit adopter un comportement irréprochable, respectueux :

- du club et de ses objectifs,
- des entraîneurs,
- des coéquipiers,
- des adversaires,
- des officiels,
- du règlement officiel de la FFBB.

Tout manquement pourra être sanctionné après audition du licencié.

Sanctions possibles : avertissement, travail d'intérêt général, exclusion temporaire, suspension de match(s), exclusion temporaire ou définitive, interdiction de réinscription.

Les amendes infligées au club pourront être répercutées au licencié concerné.

7. Communication

Les outils de communication du MSB sont en priorité l'application Kalisport puis Facebook et Instagram.

L'installation de Kalisport sur le téléphone portable de l'adhérent est obligatoire.

Les adhérents s'engagent à consulter régulièrement ces outils et à répondre dans les délais. Ils doivent communiquer leurs coordonnées complètes pour faciliter la diffusion des informations.

8. Participation à la vie du club

La participation aux tâches associatives (arbitrage, table de marque) est obligatoire. Les licenciés convoqués doivent être présents 30 minutes avant le début de la rencontre. En cas d'indisponibilité, ils doivent trouver eux-mêmes un remplaçant et en informer le secrétariat.

9. Formation

Le MSB prend en charge les formations FFBB validées par le bureau. Le club peut initier chaque début de saison les licenciés à l'arbitrage et à la tenue de table.

10. Droit à l'image

Les licenciés (ou parents pour les mineurs) autorisent l'utilisation non commerciale de photos/vidéos sur les supports du club, sauf opposition écrite adressée au secrétariat.

11. Parents de licenciés

Les parents ne sont pas autorisés à rester sur l'aire de jeu. Ils doivent regagner les tribunes 5 minutes avant le début de la rencontre.

Ils doivent respecter :

- les joueurs,
- les arbitres,
- les officiels de table,
- les délégués,
- les dirigeants bénévoles.

Je soussigné, M ou Mme

Responsable légal de l'enfant ou personne majeur

.....

Reconnais avoir pris connaissance règlement intérieur 2026-2027 du Montfort Sport Basket.

J'accepte l'ensemble des dispositions de ce règlement intérieur et je m'engage à en respecter toutes les clauses.

A, le



LA CHARTE DU LICENCIÉ

Préambule

Depuis quelques années, on constate une baisse importante des valeurs associatives et sportives qui constituent les fondements du fonctionnement d'un club.

Cette charte a pour but de rappeler qu'être licencié dans un club — que l'on soit joueur, entraîneur, dirigeant ou parent — donne des droits mais aussi des devoirs.

En signant cette charte, je m'engage à être un licencié responsable, véritable ambassadeur de mon club.

Vis à vis du club

- Chaque arrivée ou départ dans un lieu de rencontre doit être ponctué d'une marque de politesse (bonjour, au revoir).
- Je respecte mes adversaires et leur public, car comme moi, ils sont présents pour se faire plaisir.
- Je mets tout en œuvre pour être présent(e) aux manifestations organisées par le club (soirée du club, AG, etc.).
- Je suis présent(e) aux convocations d'arbitrage et de table de marque.
- Je suis à l'heure.
- Je me fais remplacer en cas d'absence et je préviens les responsables au préalable.
- Je n'émet pas, devant des tiers ou en public, de critiques ou d'opinions défavorables sur le fonctionnement du club.
- Je suis fier(e) de porter le maillot de mon club.
- Je suis responsable de la bonne image du basket et de mon club.
- Je respecte le matériel et les locaux mis à disposition pour les entraînements et les compétitions.
- Je paie ma licence.
- J'assume la charge financière des amendes et pénalités, ainsi que des fautes techniques ou disqualifiantes que je pourrais commettre.
- Je participe financièrement à une partie de l'amende si l'équipe décide de faire forfait sans avoir obtenu l'accord du bureau.
- Je me conforme aux règles et à l'esprit du basket.

Vis à vis des partenaires

- J'encourage mes partenaires lorsque je suis sur le banc de touche.
- J'accepte les erreurs de mes partenaires.
- Je n'émet aucune critique ni insulte envers mes partenaires.
- Je suis présent(e) même si je suis blessé(e) ou suspendu(e).

- Je suis à l'heure aux rendez-vous.
- Je salue mes adversaires en entrant sur le terrain et à la fin du match, ainsi que les arbitres et la table de marque.
- Je m'excuse après le match si mon comportement n'a pas été « fair-play ».
- Je reste digne dans la victoire comme dans la défaite.

Vis à vis des arbitres

- Je salue les arbitres avant et après le match.
- Je respecte en toute circonstance les décisions des arbitres, des officiels et de la table de marque, car je sais que, comme moi, ils ont droit à l'erreur mais font tout pour ne pas en commettre.

Vis à vis de l'entraîneur

- Je préviens obligatoirement et le plus tôt possible en cas d'absence (entraînement ou match).
- J'écoute les consignes durant l'entraînement et je les mets en œuvre.
- J'accepte les consignes et décisions du coach pendant les matchs.

Vis à vis de soi-même

- Je prends ma douche après les matchs et après les entraînements.
- Je reste combatif(ve) pendant le match et je n'accepte pas la défaite.
- J'accepte la défaite après le match.
- Je reste humble dans la victoire.
- Je veille à laisser propres les vestiaires et les douches ; je jette dans les poubelles tout ce qui ne doit pas traîner au sol (bouteilles d'eau, emballages, pansements, etc.).
- Je m'interdis toute forme de méchanceté ou d'agression dans mes actes, mes paroles ou mes écrits, car ce comportement n'est pas dans l'esprit du basket ni de mon club.

Je soussigné, M ou Mme

Responsable légal de l'enfant ou personne majeure

.....

Reconnais avoir pris connaissance de la charte du licencié 2026-2027 du Montfort Sport Basket.

J'accepte l'ensemble des dispositions de ladite charte et je m'engage à en respecter toutes les clauses.

A, le